



Envoyé en préfecture le 05/11/2018  
Reçu en préfecture le 05/11/2018  
Affiché le 05/11/18  
ID : 063-200071199-20181029-CCPL\_2018\_142-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 23 octobre 2018  
Date d'affichage : 23 octobre 2018

### SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Clément de Régnat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Bertrand HANOTEAU  
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Robert IMBAUD

#### Absents représentés :

Jean-Claude PAPUT

#### Absents :

Josette BREYSSE, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : François-Xavier PERRAUD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-142 : REGULARISATION D'ANNUALISATION TEMPS DE TRAVAIL ALSH**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans le cadre du recrutement du personnel, la délibération n° 2018-78 avait été prise pour permettre le recrutement du personnel en accroissement temporaire d'activité. Monsieur le Président explique qu'il a eu une erreur matérielle de saisie. Il convient donc de corriger cette erreur de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/18

ID : 063-200071199-20181029-CCPL\_2018\_142-DE

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste
ATA	Adjoint technique	2,35/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Cantinier
ATA	Adjoint technique	1,57/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Agent d'entretien
ATA	Adjoint d'animation	9,41	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint d'animation	9,41	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint d'animation	19,6/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint technique	2,5/35 <sup>e</sup>	du 7 juin au 6 juillet 2018 et du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Cantinier
ATA	Adjoint technique	15/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, en période de vacances scolaires	Cantinier
ATA	Adjoint technique	4/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Agent d'entretien et cantinier
ATA	Adjoint technique	25/35 <sup>e</sup>	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, en période de vacances scolaires	Agent d'entretien et cantinier
ATA	3 Adjoints d'animation	9,41	du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de rectifier cette erreur matérielle en modifiant la délibération n°2018-78,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/11/18

Le Président,

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES  
AIGUEPERSE  
CLAUDE RAYNAUD

